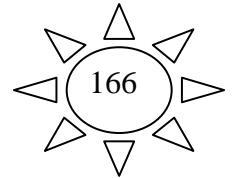


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2015**



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le onze juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 3 juin, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRÉSENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic
LOYER Dominique - DUBOIS Alain –
AUTRAN Thierry - GUEHO Cyril - LE CARS Yannick –
DEPEIGE Fabrice - PIQUET Jocelyne
CAUDARD Marie Thérèse - LE RAY Marie Thérèse
DE LA BOUILLERIE Sybille

ABSENTS EXCUSÉS : NEVOUX Claude - PIQUET Jocelyne

POUVOIRS : NEVOUX Claude à LE RAY Marie Thérèse
PIQUET Jocelyne à AUTRAN Thierry
DE LA BOUILLERIE Sybille à CAUDARD Marie Thérèse
(jusqu'à 20h30)

SECRÉTAIRE : AUTRAN Thierry

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15



Le compte rendu de la réunion du 12 mai a été approuvé à l'unanimité.

2015_06_01_ VALIDATION PRET « BUDGET ASSAINISSEMENT »

Lors de l'élaboration du budget, il avait été convenu de solliciter les organismes bancaires pour financer les travaux d'assainissement prévus cette année.

Une demande d'offre de prêt sur le budget « ASSAINISSEMENT » de 40 000 euros pour une durée de 10 ans, taux fixe ou variable, remboursement trimestriel, a été sollicité auprès de quatre banques (banque postale, crédit agricole, caisse d'épargne, caisse des dépôts à Rennes)

Après avoir pris connaissance des offres, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le Crédit Agricole de Vannes pour une offre au taux fixe de 1.76 % durée 10 ans, frais de mise en place de 0.10 %
- autorise Madame le Maire à signer l'offre et les documents s'y rapportant.

2015_06_02_ VALIDATION LIGNE DE TRESORERIE « BUDGET COMMUNE »

Comme chaque année, il conviendra de procéder au vote du renouvellement de la ligne de trésorerie. Une consultation a été faite auprès de plusieurs organismes de prêts comme demandé l'année dernière. Les conditions proposées sont les suivantes :

Plafond : 80 000 euros

Durée : 1 an (intérêts payables trimestriellement par débit d'office)

Taux euribor : 3 mois moyenné + 1.77 % base de calcul exact /365 jours

soit une marge de 1.74% sur la base de calcul. Conventionnelle exact 360 jours.

Index mai 2015 : 0.006 %

Frais de mise en place : 0.15 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres autorisent le renouvellement de la ligne de trésorerie selon les conditions énoncés ci-dessus

2015_06_03_ VALIDATION CONSULTATION POINT A TEMPS

Une consultation a été faite auprès de quatre entreprises (Entreprise Colas, Entreprise Charrier, Le Mée LTP, entreprise Brocéliande TP), pour la réalisation de point à temps automatique comprenant la fourniture, le transport, et mise en œuvre d'émulsion de bitume et des gravillons.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de l'Entreprise LE MÉE TP de Saint Dolay pour un montant de 626 euros la tonne,
- et autorise Madame le Maire à signer le devis.

2015_06_04_ CONTRAT AVENIR

Suite au départ en juillet de Madame Gisèle LERAT, agent de restauration et d'entretien des locaux, il convient de procéder à son remplacement. Madame Laura LAMY actuellement embauchée depuis la rentrée 2014 pour quelques heures, a été proposée.

Après renseignement au Pôle Emploi, nous pouvons bénéficier d'un contrat avenir : ce contrat d'aide à l'insertion de 3 ans est destiné aux jeunes de moins de 25 ans sans emploi et sans diplôme. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'État ou du Conseil Départemental.

Madame Laura LAMY est éligible à ce contrat.

Il pourrait être mis en place à compter du 1^{er} Août 2015 pour une durée de trois ans, le contrat serait de 35 heures, fixé sur la base minimale du SMIC horaire (9.61 euros/h) annualisé

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'État ainsi que le contrat de travail pour une durée déterminée de trois ans, et mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la mise en place de ce contrat.

Arrivée de Sybille de la BOULLERIE à 20h30

2015_06_05_ REPARTITION FPIC 2015

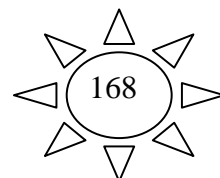
Le Montant du FPIC 2015 est de 576 708 € contre 425708 € en 2014. Il est proposé que la hausse de 150 923 € soit affectée en totalité à la CCPQ conformément au débat d'orientation budgétaire et aux choix retenus lors du vote du budget communautaire.

Soit le maintien du FPIC des communes à hauteur de 188 116 € (part attribué à St Gravé : 7 278.00 € et une part communautaire de 388 515.00 €.

Il est demandé à chaque Conseil Municipal de se prononcer avant le 30 juin 2015 sur la répartition proposé « répartition de la règle dérogatoire ».

	répartition droit commun	Montant dérogatoire, répartition libre
Part EPCI	181 759	388 515
Part communes	394 872	188 116
TOTAL	576 631	576 631

	répartition droit commun	Montant dérogatoire, répartition libre
CCPQ	181 759	388 515
Berric	27 296	12 921
Caden	31 798	15 096
Larré	19 608	8 520
Lauzach	12 192	5 746
Limerzel	28 755	13 736
La Vraie-Croix	19 892	9 373
Le Cours	13 965	6 439
Malansac	36 635	17 585
Molac	29 787	13 849
Pluherlin	28 925	13 558
Questembert	116 704	57 788
Rochefort en terre	13 949	6 227
St Gravé	15 366	7 278



Après en avoir délibéré, 13 voix Contre, 2 voix Pour, pas d'abstention, le Conseil Municipal est défavorable à la répartition proposée « répartition de la règle dérogatoire » et charge Madame le Maire de transmettre son avis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Questembert.

2015_06_06_ ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des chèques :

- d'un montant de 50.00 € de Madame FEILDEL Sonia, concernant l'acquisition d'un ancien bar de la salle Jean de la Bouillerie pour son activité dépôt de pain – épicerie – bistrot ;
- d'un chèque de 364.50 € de l'exploitation forestière concernant la coupe de pins secteur la Batardais ;
- d'un chèque de 552.00 € de la SMACL concernant le remboursement du sinistre de la salle Jean de la Bouillerie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres de son entretien avec M. GREFFION, Président du SMAGSNBVO, concernant notre participation à prévoir pour 2015 et 2016 à ce syndicat. Il est demandé de prévoir la signalétique du sentier Jeanne d'arc, éventuellement des toilettes sèches. Retrait de la commune pour 2017 du syndicat ;

Demande de prévoir un cendrier aux abords de l'école ;

À prévoir prochainement l'acquisition d'un ordinateur secrétariat et médiathèque ;

Foyer des jeunes : - Jeunes motivés, demandent de participer à la Commission Jeunesse ;
- Tournois de foot organisé samedi 13 juin – Demande de Yannick Le Cars qu'un ballon soit offert par la municipalité pour ce tournoi ;

Aire de jeux : terrassement fait par l'entreprise Coué et Creté, dalle coulée vendredi 12 juin ;

Travaux Mairie : les travaux avancent, M. GUÉMÉNÉ propose de profiter de la présence des artisans qui travaillent actuellement sur le chantier, pour refaire la salle de Conseil (coût environ : 5 000 à 6000 euros), l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord. Les devis vont être demandés ;

Fête de la Musique : Dimanche 21 juin 15 – recherche de bénévoles ;

Départ de Gisèle LERAT le 3 juillet à 18h30 à la salle Jean de la Bouillerie ;

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 28 ou 30 juillet 2015 à confirmer.

**La séance est clôturée à 22h05
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2015_06_01 à 2015_06_06**

M.-O. COLINEAUX

H. GUÉMENÉ

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

Pouvoir

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

C. GUEHO

F. DEPEIGE

M.-T. CAUDARD

M.-T. LE RAY

J. PIQUET

S. DE LA BOUILLERIE

Pouvoir